



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles R.28 et R.101 du code électoral ;

Vu la circulaire n° NOR : INTA2213779J du ministre de l'intérieur en date du 12 mai 2022 ;

Vu le tirage au sort des emplacements d'affichage effectué le 20 mai 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARTICLE 1er – L'ordre des panneaux d'affichage relatif aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 20 mai 2022 par le représentant de l'État.

Pour la 3ème circonscription

N°	NOM et Prénom du candidat	NOM et Prénom du remplaçant
1	Monsieur BEAUDOUIN Xavier	Monsieur RODRIGUES Flavien
2	Monsieur BOURY Xavier	Madame HEILLIETTE Yolande
3	Monsieur ROSSKOPF Nicolas	Madame CHAPELAIN Mathilde
4	Monsieur SERVAGI Mathieu	Madame THISSE Julie
5	Monsieur HERBAYS Francis	Madame PIERRAT Christine
6	Madame ÉTIENNE Martine	Monsieur ZOLFO Patrice
7	Madame KRAL Françoise	Madame CICOLARI Laëtitia
8	Madame REINERT Euridyce	Monsieur FENNICHE Hugo
9	Madame DI REZZE Muriel	Monsieur HALFTERMEYER Rémy
10	Madame FOLTZ Véronique	Madame Marie COLOMBO
11	Monsieur GERMINI Matteo	Monsieur BRUSCO Mathis
12	Monsieur PALUSZKIEWICZ Xavier	Madame DE MICHELI Sylvie
13	Monsieur GRASSE Frédéric	Madame JACQUOT Anne-Marie

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des maires du département ainsi qu'à chaque candidat.

Nancy, le 20 mai 2022

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Julien LE GOFF